



**Résumé des normes et des modalités
d'évaluation des apprentissages
Année scolaire 2021-2022
2^e année**

COMMUNICATIONS OFFICIELLES DE L'ANNÉE QUE VOUS RECEVREZ DURANT L'ANNÉE

Au cours de l'année scolaire, **deux bulletins** seront produits :

PREMIÈRE COMMUNICATION ÉCRITE :

Vous recevrez une première communication comportant des commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant **dans la semaine du 15 novembre.**

PREMIER BULLETIN (40 % de l'année)

- Étape du 31 août 2021 au 28 janvier 2022.
- Le bulletin sera remis aux parents **dans la semaine du 24 janvier 2022.**

DEUXIÈME COMMUNICATION ÉCRITE :

Vous recevrez une communication intermédiaire comportant des commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant **dans la semaine du 18 avril 2022.**

DEUXIÈME BULLETIN (60 % de l'année)

- Étape du 28 janvier 2022 au 23 juin 2022
- Le bulletin sera remis aux élèves **dans la semaine du 4 juillet 2022** via MOSAÏK.

Diverses **communications** seront faites par le titulaire et les autres intervenants auprès des parents d'un élève ayant des difficultés d'apprentissage qui laissent craindre qu'il n'atteindra pas le seuil de réussite ou ayant des comportements non conformes aux règles de conduite de l'école (*article 29.2 du Régime pédagogique*).

* Vous trouverez un commentaire sur l'une ou l'autre de ces compétences.

Compétences	Bulletin 1	Bulletin 2
Exercer son jugement critique		
Organiser son travail	X	
Savoir communiquer		X
Savoir travailler en équipe		

Évaluation des apprentissages (2^e année du primaire)

Disciplines		Étape 1	Étape 2
		Résultat inscrit au bulletin 40 %	Résultat inscrit au bulletin 60 %
Français, langue d'enseignement	Lire (50 %)	X	X
	Écrire (30 %)	X	X
	Communiquer oralement (20 %)	X	X
Mathématique	Résoudre une situation-problème (20 %)	X	X
	Utiliser un raisonnement mathématique (80 %)	X	X
Anglais, langue seconde	Réinvestir sa compréhension de textes lus et entendus (60 %)	X	X
	Communiquer oralement en anglais (40 %)	X	X
Arts (100%)		X	X
Musique (100%)		X	X
Éducation physique et à la santé (100%)		X	X
Éthique et culture religieuse (100%)		X	X

* Les épreuves obligatoires (4^e année, français) et 6^e année (maths) sont pondérées à 10 % de l'année. Les dates vous seront partagées lorsque disponibles.

Afin de constater l'acquisition des connaissances et le développement des compétences de votre enfant, l'enseignant portera son jugement à partir de tests, de travaux, de situations d'évaluation ou tout autre moyen pour vérifier la progression des apprentissages.

Dans chacune des disciplines, différents moyens seront utilisés pour favoriser la communication avec vous : annotations dans l'agenda, travaux envoyés à la maison, etc.

L'évaluation de votre enfant s'appuie sur les *Cadres d'évaluation des apprentissages*. Ces derniers fournissent, pour chaque discipline du *Programme de formation de l'école québécoise*, les balises nécessaires à l'évaluation des apprentissages afin de constituer les résultats qui vous seront transmis au bulletin.

Vous pouvez consulter les cadres d'évaluation du MEQ à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.qc.ca/accueil/>